

Présidence : Suisse

906^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 30 janvier 2019

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 15
Reprise : 14 heures
Clôture : 16 heures

2. Président : Ambassadeur C. Wild

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : DÉVELOPPEMENTS
AU NIVEAU MONDIAL DANS LE DOMAINE DES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

- *Exposé de M^{me} M. Messmer Mokhtar, Cheffe de la Section Politique humanitaire, Division Sécurité humaine, Département fédéral suisse des affaires étrangères*
- *Exposé de M^{me} K. Prizeman, Service des armes classiques, Bureau des affaires de désarmement de l'ONU*
- *Exposé de M. M. Bleinroth, Directeur de la Division Désarmement conventionnel et MDCS, Maîtrise préventive des armements, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*
- *Exposé de l'Ambassadeur S. Toscano, Directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)*

Président, M^{me} M. Messmer Mokhtar, M^{me} K. Prizeman (FSC.DEL/19/19 OSCE+), M. M. Bleinroth (FSC.DEL/20/19 OSCE+), Ambassadeur S. Toscano, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et

d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/15/19), Espagne (FSC.DEL/16/19 OSCE+) (FSC.DEL/16/19/Add.1 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/23/19 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/25/19 OSCE+), Canada, Slovaquie, États-Unis d'Amérique, Arménie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie), Moldavie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE CHANGEMENT DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2019

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 1/19 (FSC.DEC/1/19) sur le changement de la date de l'échange global d'informations militaires pour 2019 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président, représentant du Centre de prévention des conflits

Le FCS est par ailleurs convenu de procéder à l'échange annuel d'informations militaires pour 2019 le vendredi 13 décembre 2019.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Demande d'assistance et de contributions financières pour un projet d'élimination du mélange au Kirghizistan* : Kirghizistan (annexe 1), Président, États-Unis d'Amérique, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- b) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/24/19 OSCE+) (FSC.DEL/24/19/Add.1 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/22/19), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce administrative concernant la mise en œuvre de changements de procédure liés au Forum pour la coopération en matière de sécurité* : Président, Fédération de Russie
- b) *Questions de protocole* : Suède, Président

- c) *Nomination d'une nouvelle présidente du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre* : Président, Présidente du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Lettonie) (annexe 2)
- d) *Colloque sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité tenu à Berlin les 22 et 23 novembre 2018* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie) (annexe 3), Allemagne, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 6 février 2019 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/912
30 January 2019
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

906^e séance plénière

Journal n° 912 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU KIRGHIZISTAN

Monsieur le Président,

Compte tenu de l'appui et de l'assistance fournis par l'OSCE à la République kirghize pour la mise en œuvre de projets concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks, la détermination de la qualité et de l'existence d'excédents, ainsi que les procédures d'élimination, le Kirghizistan demande l'assistance de l'OSCE en vue d'éliminer le mélange et le samin, qui sont des composants de propergol très toxiques et dangereux.

Les travaux préliminaires à la préparation de ce projet ayant été réalisés en 2013, nous voudrions demander à l'OSCE de poursuivre ses activités dans ce domaine en effectuant une visite d'évaluation technique qui fournira les informations supplémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre concrète du projet.

En raison du risque élevé de fuite de carburant, nous sommes prêts à organiser une visite d'évaluation technique sur le site de stockage dès que possible.

Compte tenu de ce qui précède, je saisis cette occasion pour demander au Président du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité d'aider à organiser cette visite et celle des donateurs.

À cet égard, nous avons préparé, en annexe à la présente déclaration, des réponses au Questionnaire type pour un État demandeur contenant des informations sur l'état, la quantité et la nature du propergol qui doit être éliminé.

Consciente des risques et des menaces potentielles liés à la présence de composants de propergol qui constituent un danger pour la population locale et l'environnement, la République kirghize espère que cette demande sera examinée rapidement afin que l'ensemble du processus puisse être mené à bien dès que possible.

Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration de la République kirghize soit jointe au journal de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

QUESTIONNAIRE TYPE POUR UN ÉTAT DEMANDEUR

1. Quels sont les excédents d'armes légères et de petit calibre, y compris les systèmes portatifs de défense aérienne, qui sont en cause ?

Dans ce paragraphe, les États demandeurs donneront par exemple, pour chaque catégorie, les indications suivantes :

- Mélange AK-20K : 120 m³ ;
- SAMIN TG-02 : 40 m³ ;
- État de l'excédent : inférieur aux normes ;
- Description géographique de l'emplacement : Bichkek, latitude : 42° 52' nord, longitude : 74° 34' est.

2. Quelle sont la nature et le degré du risque et du danger posés par ces excédents ?

Une évaluation générale de la nature et du degré du risque et du danger que posent ces excédents doit comprendre les éléments suivants :

En fait, ces substances sont très hygroscopiques, toxiques, agressives, inflammables et explosives. Leur stockage nécessite des conditions et des mesures de sécurité particulières. Sous forme de vapeur et de liquide, elles ont un effet nocif sur le corps humain. Tout contact avec la peau humaine provoque de graves brûlures chimiques.

- Situation des stocks considérés (en particulier les effets sur la population locale) et les mesures physique contre le sabotage, le vol, les intrusions, le terrorisme et tout autre acte criminel) ;

Il n'y a pas eu de tentatives de sabotage, de vol, d'intrusions, d'acte de terrorisme au d'autres actes criminel enregistrés.

- Situation en matière de sûreté des stocks considérés, y compris l'état des stocks, les facteurs techniques et l'état d'entretien des bâtiments de stockage ;

L'excédent de carburant spécial est stocké dans des réservoirs qui ne répondent pas aux exigences requises. Les fûts sont déformés, les couvercles ne sont pas hermétiquement serties, des vapeurs de carburant s'échappent dans l'atmosphère et les réservoirs présentent des signes de fuite. Le hangar est ouvert. Un système de surveillance vidéo est installé sur le lieu de stockage.

- Gestion des stocks et conditions de stockage ;

Le stockage et la manutention du carburant spécial ne sont pas réglementés par les lois et règlements du Kirghizistan.

- Informations détaillées sur tout incident/accident qui se serait produit récemment et mesures appropriées qui ont été prises.

Aucun accident n'a eu lieu à ce jour dans le lieu de stockage ou en cours d'exploitation.

3. Qu'est-ce que l'État demandeur compte faire de l'excédent ?

Le stockage du propergol en excédent nécessite des conditions spéciales et entraîne des frais financiers supplémentaires. Nous pensons que ce carburant doit être enlevé ou éliminé. En ce qui concerne les composants de propergol en excédent, l'objectif est de les détruire partiellement et d'améliorer leurs conditions de stockage afin de parer aux risques et dangers recensés.

4. Quels sont les moyens disponibles ?

Ce paragraphe a pour objet de permettre aux États demandeurs de préciser la nature, l'ampleur et le potentiel de ces moyens ainsi que la façon dont ils pourraient être :

- utilisés pour qu'ils résolvent eux-mêmes une partie des problèmes actuels recensés;

La République kirghize n'a pas les moyens humains ou techniques pour résoudre elle-même une partie des problèmes actuels recensés. Aucun financement n'est prévu au titre du budget national.

5. Quel est le type d'assistance demandée ?

Compte tenu des différents risques et dangers ainsi que des moyens disponibles qui sont mentionnés ci-dessus, les États demandeurs devront, dans ce paragraphe, indiquer le type d'assistance nécessaire. Il pourra s'agir, par exemple, d'une assistance pour :

La République kirghize souhaiterait bénéficier d'une assistance des États participants de l'OSCE pour procéder à une évaluation approfondie des risques liés au carburant stocké, rédiger des lois et règlements encadrant l'exploitation du propergol, développer un programme de destruction pour les stocks considérés, éliminer ces excédents dans les plus brefs délais, améliorer le système de gestion et de sécurité des stocks, former le personnel impliqué dans la destruction ou dans la gestion et la sécurité des stocks, et mettre en œuvre un programme de sensibilisation.

6. Informations détaillées sur l'assistance bilatérale/multilatérale déjà demandée et/ou octroyée.

En 2013, le lieu de stockage a été inspecté par des experts techniques, mais le projet n'a pas été mis en œuvre.

7. Qui est le correspondant ?

Il conviendra d'indiquer le nom, le titre, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du correspondant ainsi que, le cas échéant, son adresse électronique.

Andrei Gennadievich Li, chef de la Direction générale de l'armement du Comité d'État pour la défense de la République kirghize.

Ul. Tynystanova 207, Bichkek, bureau : +996 312 662802, télécopie : +996 312 620679, mobile : +996 555 927257, courriel: andreili1970@mail.ru.

Medetbek Zhyrgalbekovich Sultanbekov, chef adjoint de la Direction générale de l'armement, chef du département de la Direction des missiles et de l'artillerie du Comité d'État pour la défense de la République kirghize.

Ul. Tynystanova 207, Bichkek, bureau : +9963126661801, télécopie : +996 312 620679, mobile : +996 555 998682, courriel: medetbek1973@mail.ru (référence FSC.DEC/4/08).



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/912
30 January 2019
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

906^e séance plénière

Journal n° 912 du FCS, point 4 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL DES AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (LETTONIE)

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,
Chers collègues,

Je saisis cette occasion pour remercier la Suisse de m'avoir nommée Présidente du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC).

C'est à la fois un grand honneur et une grande responsabilité que d'assumer la présidence du Groupe des Amis. Cependant, je pense que les compétences, l'expertise et l'expérience que j'ai acquises au cours de mes précédentes missions seront utiles durant l'exercice de mes nouvelles fonctions, dans lesquelles j'espère sincèrement pouvoir répondre aux attentes du Groupe en matière de résultats concrets.

De nouvelles fonctions impliquent de nouveaux défis, d'autant que la question des armes légères et de petit calibre a toujours été d'une grande importance pour l'OSCE. Les ALPC sont l'un des thèmes centraux du programme de la Présidence suisse du FCS, et deux dialogues de sécurité y sont consacrés.

La Décision n° 10/17 du Conseil ministériel sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) a donné aux États participants un mandat clair pour les travaux futurs du FCS, appelant à des améliorations tant en ce qui concerne les aspects normatifs que dans l'application des engagements existants.

En octobre 2018, le FCS a tenu la Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Suite aux suggestions formulées à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (RevCon3), les résultats de la Réunion biennale de l'OSCE ont donné un nouvel élan en faveur de la rationalisation et de l'actualisation des normes, meilleures pratiques et mécanismes, afin d'assurer une approche

efficace pour combattre la prolifération des ALPC et renforcer la sûreté et la sécurité des SMC.

La Déclaration du Conseil ministériel de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (MC.DOC/5/18) a constitué une réaffirmation et une base légitime sur lesquelles le FCS peut continuer à promouvoir cette question en élaborant de meilleurs instruments conçus pour relever les défis découlant de la prolifération des ALPC et des stocks dangereux et obsolètes de munitions conventionnelles. La Déclaration constitue également un témoignage approprié de l'attention accordée aux ALPC et aux SMC dans ce Forum.

Tout cela donne au Groupe des Amis des orientations claires et un mandat pour ses travaux, et nous encourage à contribuer aux mesures constructives prises par les États participants en vue d'obtenir des résultats tangibles et efficaces dans ce domaine.

En conclusion, je tiens à souligner que j'ai l'intention d'être inclusive, transparente et efficace dans ma fonction de Présidente du Groupe. Je me réjouis à la perspective de travailler avec la Présidence suisse et les présidences suivantes du FCS.

J'espère que nous atteindrons nos objectifs avec succès et de façon très harmonieuse.

Je vous remercie de votre attention.



906^e séance plénière

Journal n° 912 du FCS, point 4 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU
COORDONNATEUR DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LE CODE DE CONDUITE RELATIF
AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ
(ROUMANIE)**

Monsieur le Président,

En ma qualité de Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, je tiens à faire une brève déclaration sur les résultats du Colloque consacré au Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui s'est tenu à Berlin les 22 et 23 novembre 2018 et a été organisé par l'Allemagne avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE.

Lors du débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui a eu lieu en juin 2018, les États participants ont formulé diverses suggestions sur l'évolution future du Code et la façon d'améliorer son application. L'objectif du Colloque de Berlin était d'examiner les résultats du débat annuel et de discuter du Questionnaire pour le Code de conduite.

Des agents et représentants des ministères des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur, ainsi que des membres des forces armées et d'autres représentants qui sont impliqués dans des travaux normatifs sur le Code de conduite et des travaux sur l'échange annuel d'informations sur son application ont assisté à cette manifestation, qui a rassemblé des participants de 22 États : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Finlande, la République tchèque, la Slovaquie, le Monténégro, la Roumanie, la Slovénie, la Suède, l'Italie, l'Albanie, Chypre, l'Irlande, l'Estonie, l'Espagne, Malte, le Luxembourg, la Hongrie, la Bulgarie, la Géorgie et la Croatie.

Deux séances de travail principales ont donné aux États participants la possibilité de débattre et d'échanger différentes vues et perspectives sur les résultats du débat annuel de 2018, mais aussi d'examiner et d'analyser plus avant les diverses suggestions formulées. Un débat approfondi a été consacré non seulement à l'échange annuel d'informations sur l'application du Code de conduite, mais aussi à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et aux sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP), qui sont des sujets importants sur lesquels les États participants doivent donner des informations à titre volontaire.

J'aimerais maintenant aborder plus en détail les suggestions spécifiques qui ont été faites au cours du Colloque.

En ce qui concerne la soumission du Questionnaire, dont la date limite est le 15 avril de chaque année, il a été suggéré qu'un mécanisme supplémentaire d'avertissement et de rappel pourrait être mis en place, et que les États participants pourraient être invités à expliquer les motifs pour lesquels ils n'ont pas échangé d'informations ou l'ont fait avec retard.

Il a également été suggéré que les États participants pourraient être invités à envoyer une mise à jour par an, le cas échéant, au lieu de transmettre l'ensemble des informations chaque année, ce qui comporte le risque que les documents soient simplement copiés et collés.

Une autre suggestion consistait à utiliser l'assistance des missions de terrain de l'OSCE pour faciliter l'établissement de contacts avec les personnes chargées de l'échange d'informations dans les différents pays. En outre, les missions de l'OSCE pourraient être invitées à apporter leur soutien pour remplir le Questionnaire.

De nombreuses délégations ont soulevé la question de la mise en place d'un outil de notification en ligne (semblable à l'outil utilisé pour les ALPC), ce qui faciliterait l'échange d'informations.

De même, il pourrait être judicieux de rassembler tous les documents en un seul, ce qui éviterait aux participants d'utiliser divers documents tels que le Guide de référence pour le Questionnaire ou le Document de travail sur l'amélioration des rapports sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. À cet égard, il a été suggéré d'envisager l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques.

Beaucoup d'autres contributions ont été apportées et d'autres idées ont été présentées au cours du Colloque, mais je ne tiens pas à prolonger indûment mon exposé d'autant qu'un rapport plus détaillé sera distribué en temps utile.

Ce Colloque, particulièrement opportun et nécessaire, a été très bien accueilli par tous les participants. En outre, une visite à la commission de la défense du Bundestag leur a permis d'engager des discussions avec des membres du parlement allemand, y compris des membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

D'une manière générale, grâce aux suggestions faites par les États participants, le Colloque a contribué à la promotion du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et au renforcement de son application. En outre, les diverses suggestions ont fourni un apport qui sera précieux pour le débat annuel de 2019 sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui se tiendra en juin.

Les participants se sont également penchés sur le 25^e anniversaire à venir du Code de conduite, et une séance de réflexion a eu lieu sur les possibilités d'organiser des activités appropriées. En attendant, j'ai le plaisir de confirmer qu'une manifestation intitulée «

Budapest à Budapest» sera organisée du 16 au 18 octobre 2019 pour commémorer le 25e anniversaire.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en ma qualité de Coordonnateur, je distribuerai bientôt un calendrier des activités liées au Code de conduite.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/1/19
30 January 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

906^e séance plénière

Journal n° 912 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1/19
CHANGEMENT DE LA DATE DE L'ÉCHANGE GLOBAL
D'INFORMATIONS MILITAIRES POUR 2019

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Rappelant le paragraphe 1 de l'Échange global d'informations militaires (DOC.FSC/5/96), selon lequel les États participants fourniront les informations le 30 avril de chaque année au plus tard,

Notant que l'intersession de printemps de l'OSCE pour l'année civile 2019 durera du 13 au 28 avril et que le 1^{er} mai est un jour férié officiel de l'Organisation,

Décide ce qui suit :

Les informations visées par l'Échange global d'informations militaires pour 2019 seront fournies le 10 mai 2019 au plus tard, à titre exceptionnel pour cette année uniquement.